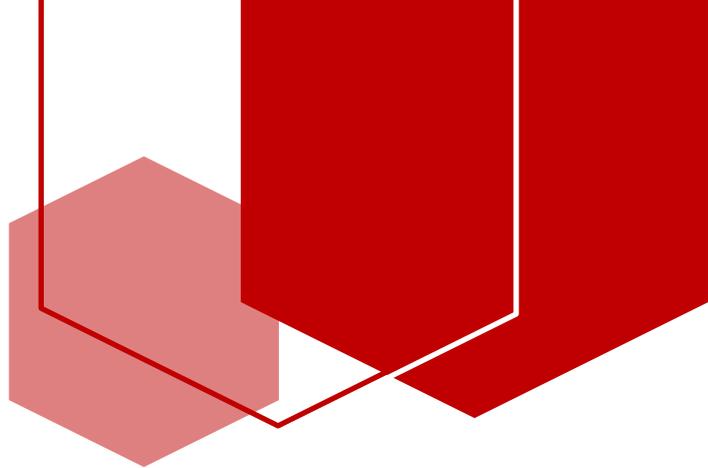




**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



STRATEGIE NATIONALE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Mars 2021

**Bilan 2020 et perspectives
en Provence-Alpes-Côte d'Azur**



Les 5 engagements de la stratégie pauvreté. Initiatives, résultats et perspectives en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 20204

1. Agir pour l'égalité des chances dès les premiers pas et conforter les droits fondamentaux des enfants4
2. Assurer un parcours de formation pour tous les jeunes, les aider à construire leur avenir9
3. Améliorer l'accès aux droits et rendre la vie quotidienne plus facile..... 12
4. Lutter contre les inégalités de santé..... 15
5. Mieux accompagner pour faciliter le retour à l'activité et la sortie de la pauvreté..... 18

Au plus fort de la crise, des mesures exceptionnelles..... 22

1. Soutien au pouvoir d'achat..... 22
2. Lutter contre la précarité alimentaire ou encore donner accès à une alimentation saine et équilibrée 22
3. Les actions en faveur du logement et de l'hébergement 23

Sur les territoires, une démarche partenariale confirmée entre les acteurs 24

De nouvelles mesures annoncées en 2020 pour lutter contre la pauvreté..... 26



CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ACTEURS

9 janvier à Marseille





Troisième région de France métropolitaine la plus touchée par la pauvreté, après la Corse et les Hauts-de-France, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) affiche un taux de pauvreté de 17,3% contre 14% au niveau national. Au sein même de la région, deux départements se détachent : le Vaucluse (20% de taux de pauvreté) et les Bouches-du-Rhône (18,7% de taux de pauvreté). Les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les zones rurales dévitalisées sont les lieux les plus exposés. Paca est aussi la deuxième région la plus inégalitaire après l'Île de France.

La crise sanitaire a aggravé des situations déjà fragiles, faisant basculer dans la précarité ou dans la pauvreté de nouveaux publics malgré une intervention massive de l'Etat. Les jeunes, et notamment les étudiants, les travailleurs indépendants et de nombreuses familles, en particulier lorsqu'elles sont monoparentales, sont particulièrement concernés. La crise a aussi amplifié des problématiques déjà identifiées (non recours aux droits, difficulté d'accès aux soins, continuité éducative, précarité alimentaire, logements inadaptés, fracture numérique...) appelant une réponse rapide et organisée.

Dans les faits, cette période a aussi renforcé les expériences de constructions pluridisciplinaires et partenariales des réponses apportées aux besoins des populations en difficulté, a favorisé l'agilité des acteurs, démarches qui irriguent depuis son origine, en 2018, la mise en œuvre des engagements de **la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté**.

Celle-ci permet des initiatives territoriales innovantes, en associant dans la réflexion et dans l'action les services de l'Etat et ses opérateurs, les

collectivités, les associations, les entreprises et les personnes elles-mêmes. Sa principale force réside ainsi dans le fait de développer le travail en réseau et le partenariat des acteurs qui œuvrent dans les différents champs d'intervention, sur la base d'un cahier des charges précis mais aussi d'une large part laissée à l'innovation, dont se saisissent notamment les associations. Prenant appui sur le dialogue et le levier de la contractualisation entre l'Etat et les collectivités, notamment avec les Départements, chefs de file de l'action sociale, et les Métropoles depuis 2020, la stratégie pauvreté se déploie en fonction des besoins des habitants des territoires pour apporter des réponses concrètes.

Au niveau national, plus de 1,8 Mds d'euros sont mobilisés pour financer les nouvelles mesures, qui viennent s'ajouter aux mesures initiales (plus de 8 Mds d'euros), aux mesures de lutte prises pendant la crise (plus de 1,5 Mds) et aux mesures dédiées du plan de relance (plus de 6 Mds d'euros).

Des moyens financiers importants, une bonne mobilisation des acteurs dans notre région, leur capacité à faire des pas de côté, à innover, à s'allier pour aller vers les personnes en difficulté, les associer à la construction d'un parcours, doivent nous permettre de concrétiser les engagements pris pour prévenir la reproduction de la pauvreté et accompagner les jeunes et les familles dans l'accès aux droits et vers l'emploi. Ce bilan de l'année 2020 confirme la voie de cette ambition

Christophe Mirmand

Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur



Les 5 engagements de la stratégie pauvreté - Initiatives, résultats et perspectives en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2020

1. Agir pour l'égalité des chances dès les premiers pas et conforter les droits fondamentaux des enfants

Le constat

En région Paca, plus d'un enfant sur deux vit dans une famille monoparentale. Près d'une sur deux vit sous le seuil de pauvreté. Empêcher qu'un enfant pauvre d'aujourd'hui ne devienne un adulte pauvre demain, rompre avec le déterminisme de la pauvreté, tendre vers l'égalité des chances républicaines, tels sont les premiers enjeux de la stratégie pauvreté.

Des jeunes enfants accueillis, des familles en parcours vers l'emploi

L'accueil collectif des jeunes enfants est source d'éveil, favorise leur socialisation, leurs acquisitions langagières et comportementales. Dans le cadre de stratégie pauvreté, les CAF sont engagées pour favoriser ce mode de garde au travers de différentes mesures qui permettent d'adapter la tarification aux ressources des familles pauvres et d'alléger le reste à charge des gestionnaires.

- **les CAF ont continué de verser le « bonus mixité » aux établissements concernés. Il s'agit d'une incitation financière destinée aux établissements d'accueil collectif de jeunes enfants, notamment en zone prioritaire, pour permettre une réduction des coûts et une plus grande mixité sociale au sein des crèches. Le « bonus handicap » procède de la même démarche.**
- Avec la crise sanitaire, une baisse de la fréquentation, la création de places a été moins importante qu'escomptée en 2020. Les CAF ont permis le maintien des places, grâce à un dispositif d'accompagnement financier des structures en difficulté. En 2020, s'est poursuivi néanmoins le travail de création de nouvelles places d'accueil de jeunes enfants de familles en insertion professionnelle, en particulier au sein des **crèches dites « à vocation d'insertion professionnelle »** (crèches AVIP), sous l'impulsion des **CAF, en lien avec Pôle emploi, le Conseil départemental, les gestionnaires d'équipements et, bien sûr, les communes.**
- Les modes de garde individuelle sont aussi favorisés pour les familles en insertion grâce à l'installation d'un tiers payant à la charge des CAF et la recherche de valorisation de la profession d'Assistante maternelle.



Offre d'accueil
du jeune enfant



ZOOM sur les crèches Avip

Dans le Var en 2019 et 2020, **20 crèches ont été labellisées « Avip »**, à Toulon, la Seyne sur Mer, Sanary et Draguignan. 309 familles en ont été bénéficiaires en 2020 dont 56 ont pu accéder à une formation et 105 à un emploi. Un appel à manifestation d'intérêt est en cours pour 2021.



ZOOM innovation

La **communauté d'agglomération Terre de Provence**, autour de Chateaufort, expérimente un mode de garde souple auprès d'assistantes maternelles agréées pour permettre à des femmes élevant seules leurs enfants de vivre un parcours vers l'emploi. Avec l'appui des communes, de la CAF, de Pôle emploi, du Conseil départemental, cette démarche est innovante, s'appuie sur un relai d'assistantes maternelles (RAM).

En 2021 la CNAF lance un plan de rebond ambitieux de 200 M€ pour :

- Accompagner les structures/gestionnaires qui seraient en difficulté du fait de la crise sanitaire ;
- Promouvoir le développement de modes d'accueil de la petite enfance dans les territoires qui en auraient le plus besoin grâce à un plan d'aides exceptionnelles à l'investissement (uniquement en 2021), aides qui peuvent aussi être majorées dans les quartiers prioritaires ou zones de revitalisation rurale ou encore qui présentent un projet spécifique tourné vers l'accueil en insertion ;
- Encourager le maintien et développement de ces modes de garde par une majoration pérenne des financements au fonctionnement, par place d'accueil ;
- Soutenir les investissements relatifs aux maisons des assistants maternels.

Le plan de formation des professionnels de la petite enfance

- Un **plan de formation continue de 600 000 professionnels de la petite enfance est déployé** pour renforcer la qualité de l'accueil des enfants et de leurs parents.
- Dans le cadre du plan *Ambition Enfance Égalité*, 14 projets en 2020 ont été financés pour former **des professionnels de la petite enfance** à accueillir les parents, à développer les compétences psychosociales des enfants, le langage, à promouvoir les **pratiques artistiques et culturelles**, avec les parents. La Direction régionale des affaires culturelles a été associée à ces choix. Ces projets visent principalement des QPV (particulièrement à Marseille), mais aussi des territoires ruraux.



ZOOM sur un projet soutenu par un groupe de travail régional¹

Môm'Sud **accueille les 4-11 ans** les soirs, mercredis, samedis et vacances scolaires, à Marseille et à Arles, dans des lieux dédiés à la pratique artistique, proposant ainsi **une solution de garde inédite pour les familles, à tarif différencié**. Môm'Sud promeut **la pratique artistique et culturelle des enfants** pour leur permettre de faire leurs propres choix artistiques, d'exercer leur libre arbitre, de développer leur autonomie et leur prise d'initiative, et de prendre confiance en eux. L'association Môm'sud a été aussi sélectionnée pour mettre en œuvre **des formations pour les professionnels de la petite enfance**.



2 Formation petite enfance



Une adaptation de la vie scolaire pour faciliter les acquisitions dans les quartiers les plus défavorisés

- En 2020, l'objectif de 100% des classes de CP et de CE1 en REP et REP+ dédoublées est atteint, ainsi que 20% des classes de grande section de maternelle, pour permettre la réussite des élèves en zone prioritaire.
Les premiers résultats de la mesure montrent **des résultats positifs qui réduisent les écarts de chances** entre les enfants en ZEP et les autres. La mesure s'étend progressivement aux classes de grande section.
- Le dispositif *Devoirs faits*, qui prévoit un temps d'étude encadré pour que les élèves réalisent leurs devoirs au collège, a été déployé à 30% en Paca et va poursuivre son développement en 2021.

Face à la crise qui affecte l'éducation des enfants, le dispositif **vacances apprenantes** a été déployé en PACA. Ainsi, une aide exceptionnelle de 2,3M€ a été versée à un ensemble de 428 accueils collectifs de mineurs (ACM) pour 32.000 places. Les **colos apprenantes**, elles, ont accueilli 5625 jeunes, dont 3688 issus des QPV, 672 issus des zones de revitalisation rurale (ZRR) et 408 de l'aide sociale à l'enfance (ASE).

La création et le soutien financier aux centres sociaux ou espaces de vie sociale dans les QPV pour mieux accompagner les familles.

- A l'horizon 2022, tous les quartiers en politique de la ville devront être couverts par une structure d'animation de la vie sociale, centre social ou espace de vie sociale.

En **2020** : 2 centres sociaux ont été créés dans les Bouches-du-Rhône, 1 en Vaucluse, 1 dans le Var et 1 dans les Alpes de Haute-Provence.

A Manosque, un centre social municipal a vu le jour en novembre 2020 avec un mode d'intervention en multi-sites comprenant deux QPV.

Au Pontet, en Vaucluse, la fédération départementale des centres sociaux accompagne la préfiguration d'un Espace de vie Sociale.



ZOOM sur un projet soutenu par un groupe de travail régional

La maison des familles des Buissonnets, portée par les apprentis d'Auteuil, dans le 15^{ème} arrondissement de Marseille a assuré pendant toutes les phases de confinement un lien avec les familles en difficulté qui la fréquentent, en allant vers elles, en frappant à leur porte et en les accueillant dès que cela a été possible. **Le soutien à la parentalité** pour permettre aux adultes de jouer leur rôle, dans des situations de logement parfois difficiles, a été déterminant. C'est en tous cas ce qu'exprime l'exposition de mars 21 sur le sujet, réalisée avec les familles concernées. Des jeunes en service civique, résidant dans la cité, sont engagés dans cette action.



3 Parentalité & centres sociaux

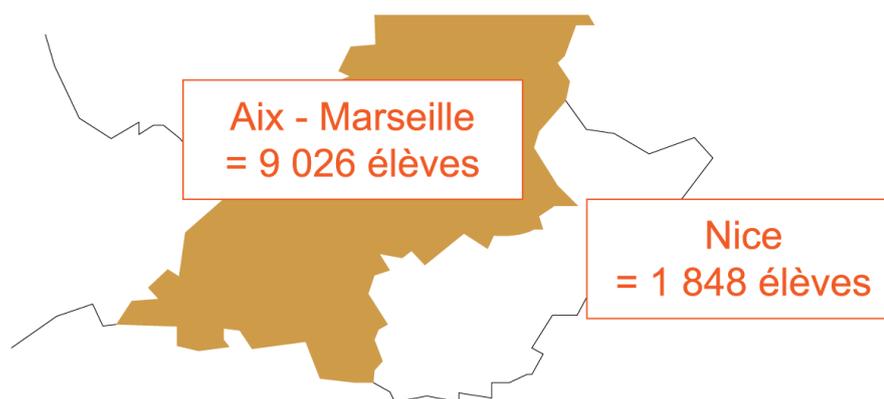


Mettre un terme aux situations manifestement porteuses de dangers et diviser ainsi par deux d'ici 2022 le taux de privation matérielle des enfants pauvres : des petits déjeuners gratuits dans les écoles

Au-delà de leur visée sociale, les petits déjeuners gratuits participent également d'un objectif éducatif, car de la malnutrition dépend l'attention de l'élève et donc sa réussite scolaire. A la rentrée 2021, au-delà des écoles de l'éducation prioritaire, les petits déjeuners pourront être proposés dans les établissements que les élus et les services académiques identifient. La contribution de l'Etat passe de 1 à 1,30€ par petit déjeuner servi et peut concerner toutes les classes maternelles et primaires.

- En PACA, 11 000 élèves ont pu en bénéficier, principalement en zones prioritaires et en zones rurales (source Dgesco) selon des modalités et rythmes très divers (d'une fois par semaine à 4 fois selon les communes). La mesure qui ne touche que quelques communes doit s'amplifier en 2021, après les difficultés rencontrées du fait de la crise sanitaire. L'objectif est notamment d'entraîner les grandes villes, ce qui pourra, dans leur sillage, entraîner les communes plus modestes.

Source : Enquête Dgesco, données au 05/03/2020



La tarification sociale des cantines vise à donner à chaque enfant les moyens de la réussite en proposant aux familles des tarifs différents selon leurs revenus. En 2014 81 % des communes de 10 000 à 100 000 habitants avaient mis en place une tarification sociale de la restauration scolaire contre seulement 37 % des communes de moins de 10 000 habitants.

C'est pour réduire cette inégalité que l'Etat s'est engagé à accompagner plus particulièrement les **territoires ruraux les moins favorisés** (communes de moins de 10 000 habitants). L'ensemble des communes éligibles à la dotation de solidarité rurale « péréquation » pourront bénéficier de l'aide de l'Etat qui passe de 2 à 3 € par repas servi facturé à 1 euro au plus pour les familles les plus modestes. 316 communes potentiellement concernées en PACA.



Les Cités éducatives

Le programme des cités éducatives a été lancé lors de la mobilisation nationale lancée en 2018 pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il vise globalement à lutter contre les inégalités socio-économiques concernant les populations les plus modestes dès l'enfance. Pour cela, ce programme conduit par l'ANCT¹ s'appuie sur une « mobilisation de tous les acteurs » autour de l'école pour « l'amélioration des conditions éducatives ». Il s'agit d'intensifier les prises en charge éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Cela nécessite une cohésion et une alliance des acteurs contribuant à l'éducation des enfants et des jeunes en lien avec les familles pour accompagner de manière renforcée chaque parcours éducatif individuel.

- **7 Cités éducatives sont labellisées dans la région :** Avignon, Port de Bouc, Marseille Centre ville, Marseille Malpassé Corrot, Marseille littoral Nord, La Seyne sur mer, Nice/Saint Laurent du Var. **4 supplémentaires le seront à partir de 2021 : Miramas et Vitrolles (13), Carpentras (84), Toulon (83).**

La démarche a fait ses preuves y compris pendant la crise. La lutte contre le décrochage et/ou le retard scolaire a été très fortement soutenue dans les quartiers prioritaires : mise à disposition d'outils numériques (fournitures d'ordinateurs, de tablettes, de clés 4G), accompagnement scolaire des enfants en difficultés, vacances apprenantes.



ZOOM sur une action soutenue par un groupe de travail régional

L'union française pour la santé bucco-dentaire 13 a développé des actions pour une bonne santé bucco-dentaire auprès d'enfants scolarisés dans des maternelles des cités éducatives. Une démarche de prévention essentielle, incluant du dépistage et un accès aux soins qui doit s'intensifier en 2021, aussi pour accompagner des pratiques alimentaires saines et des gestes d'hygiène essentiels.

Réussite scolaire

Refuser de s'habituer à la présence d'enfants à la rue

Des **maraudes mixtes** financées par l'Etat et le Département sont organisées dans les squats et bidonvilles des Bouches-du-Rhône. Elles consistent pour les professionnels de l'insertion et de la protection de l'enfance engagés (notamment **l'Addap13 et Sara logisol**) à aller vers les familles à la rue, en squat ou en bidonvilles pour leur proposer un accompagnement. Ce dispositif est un levier pour l'accès aux droits et pour la stratégie de résorption des bidonvilles portée par la DIHAL. Elles ont rencontré en 2020 169 ménages, soit 353 adultes et 210 enfants et ont mené un accompagnement global auprès de 69 ménages, soit 144 adultes et 105 enfants.

Avec la crise, une aide exceptionnelle de solidarité a été versée en mai et en novembre. Elle a concerné **351 000 foyers et plus de 421 000 enfants.** Elle était de 100 à 550€ selon la composition du foyer. Par ailleurs, **l'allocation de rentrée scolaire a été augmentée de 100€** en 2020 et a été versée en août.

¹ Agence nationale de la cohésion des territoires



2- Assurer un parcours de formation pour tous les jeunes, les aider à construire leur avenir

Dans la région PACA, la part de jeunes non insérés dépasse les 25%. Plus de 102 000 jeunes de 15 à 24 ans ne sont ni en emploi, ni en études ni en formation (NEET)². Ces jeunes se retrouvent les plus exposés à la crise économique et des mesures ont été prises pour les accompagner au plus près et leur offrir une solution adaptée en mobilisant un ensemble de leviers : aides à l'embauche, formations, aides financières.

Le plan **#1jeune1solution** mobilise un ensemble de leviers (aides à l'embauche et à l'apprentissage, formations, accompagnements, aides financières) afin de répondre à toutes les situations. Avec le lancement de ce plan, plus de 75.000 recrutements de jeunes ont eu lieu en 2020 en PACA.

- **L'obligation de formation pour les jeunes décrocheurs de 16 à 18 ans** est une mesure phare de la stratégie pauvreté.

Pilotée par la Direccte, l'Education nationale, la Région, et l'ARDML, **l'obligation de formation se déploie** en s'appuyant sur un Lab régional auquel participent notamment des jeunes (avec **Lab'onID**) animé par le réseau des missions locales. L'obligation de formation vise à proposer à tout jeune une solution de retour en formation ou d'accès à l'emploi ou d'engagement, au titre du service civique par exemple. **Le dispositif concerne environ 5 000 jeunes** dans la région pour un financement de 618.000€ en 2020. Il est piloté au plan local dans le cadre des plateformes de suivi et d'accompagnement des décrocheurs (**PSAD**) pilotées par les **directeurs de CIO de l'Education nationale et les Missions locales**. Une convention entre la Région, l'Education nationale, le préfet de région et l'Association régionale des missions locale porte le cadre de la mise en œuvre. **Un accord cadre national** a été signé fin 2020 entre l'Etat, l'UNML, UNHAJ et le CLAPE pour **bien inscrire dans ce dispositif les jeunes issus de la protection de l'enfance de manière spécifique**.



8 Insertion des jeunes



ZOOM

La promo 16.18 ans portée par l'**AFPA** est un programme de 13 semaines à 4 mois mené en partenariat avec les missions locales pour remobiliser les jeunes qui lui sont adressés, leur permettre de découvrir et renforcer leurs compétences et leurs envies, pour bâtir un projet professionnel durable.

- **Le Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)** est matérialisé par la signature d'un contrat d'engagement, suite à un diagnostic approfondi entre le jeune concerné et un conseiller de la **Mission locale**. Le PACEA a concerné **28 000 jeunes en 2020**.

² Baromètre social 2020. Les premiers effets d'une crise inédite, DROS, Novembre 2020.



- **La « Garantie jeunes »**, avec **7000 entrées en 2020**, est un droit ouvert qui s'adresse aux **jeunes** de 16 ans à moins de 26 ans, en situation de précarité qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en étude (NEET), prêts à s'engager dans un accompagnement intensif. Cet accompagnement **est** assorti d'une aide financière pour faciliter leurs démarches d'accès à l'emploi d'un **montant** maximal de 497€ par mois. **Les moyens et objectifs de la Garantie jeunes et des Pacea ont été doublés pour 2021.**
- **Les points d'accueil écoute jeunes (PAEJ)** existants ont été renforcés et deux nouvelles structures ont été créés à Marseille Nord et Avignon. En tout 23 PAEJ sont installés dans la région, avec un concours global de l'Etat de 616.000€. Il s'agit de structures de proximité d'accueil, d'écoute, de soutien, de sensibilisation, d'orientation et de médiation au contact des jeunes exposés à des situations à risque, et de leur entourage adulte. **A compter de 2021 les PAEJ sont gérés par les CAF.**
- **Aller vers les jeunes invisibles**
Un appel à projet pour « repérer et mobiliser les publics invisibles », les jeunes décrocheurs, a été lancé dans la région pour déployer des actions innovantes de prise en charge des jeunes NEET. **28 projets ont été sélectionnés et se déploient entre 2019 et 2021. Près de 5 800 jeunes ont pour l'instant été repérés et sont accompagnés.**
- **Pour les jeunes de la protection de l'enfance, un objectif : zéro sortie sèche à 18 ans**
Dans la contractualisation entre l'Etat et les Départements, **les jeunes de la protection de l'enfance doivent être pris en charge dans le cadre du référentiel de la stratégie pauvreté.** Il est offert à ces jeunes de préparer et de conclure un contrat « jeune majeur » : référent de parcours, solution de logement, aides financières, projet d'insertion professionnelle ou d'études. **Un million d'euros** sont contractualisés sur cet enjeu majeur.

Dans le cadre de la contractualisation, l'État a apporté 1,3 millions d'euros en 2020 pour contribuer aux actions des Conseils Départementaux permettant d'éviter les sorties sèches :

Sur le plan du logement, tout jeune doit pouvoir disposer d'une solution ne l'obligeant pas à faire appel à des solidarités familiales ou amicales risquées ou instables.

Sur le plan des revenus et de l'accès aux droits, les jeunes doivent pouvoir disposer d'un revenu suffisant et stable.

Sur le plan de l'insertion professionnelle et de la formation, tous les jeunes issus de l'ASE doivent pouvoir être en emploi, ou bénéficier d'un dispositif d'insertion renforcé (tel que la garantie jeunes par exemple) ou suivre un parcours d'étude ou de formation lors de leur sortie de l'ASE.

Sur le plan du maintien du lien, les financements ont permis de soutenir des dispositifs permettant aux jeunes de bénéficier d'actions spécifiques ou d'un réseau de solidarités dans la suite de son parcours en développant les actions de pair-aidance, des guichets uniques d'accès aux droits pour les jeunes majeurs, des dispositifs de droit au retour, etc.



Sur les 20 000 jeunes de l'ASE devenus majeurs en 2019 dans 92 départements, plus de 50% ont fait l'objet d'une prise en charge dans le cadre du référentiel de la stratégie pauvreté, 25% ont pu choisir une personne référente, 35% ont bénéficié d'une solution de logement, 23,5% ont eu accès à des ressources financières, 31% se sont inscrits dans un parcours professionnel et/ou scolaire.

Avec la crise, le secrétariat à la protection de l'enfance a apporté un concours de presque **3 M€ supplémentaires aux Départements de la région** pour assurer la protection et l'hébergement des jeunes devenus majeurs pendant cette période et éviter qu'ils se retrouvent à la rue.



9 Sortants de l'ASE



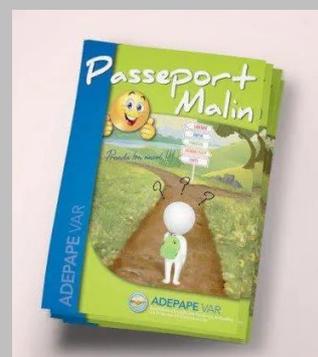
ZOOM sur un projet régional soutenu par la stratégie pauvreté

L'URCLAJ a mené un diagnostic détaillé par département sur l'accès au logement des jeunes sortants de l'ASE. Des formations et un guide détaillé par département seront proposés aux travailleurs sociaux pour **favoriser l'accompagnement vers et dans le logement** des jeunes concernés.



ZOOM sur des projets soutenus dans le cadre de la contractualisation

L'Adepape 83 est soutenue dans le cadre de la contractualisation avec le **Département du Var** pour contribuer aux travaux et réflexions de la collectivité et assurer la prise en compte de personnes concernées par le sujet de la protection de l'enfance. Le passeport Malin et son édition 2021 a été conçu par et pour des jeunes sortant de l'ASE.



Dans les Alpes de Haute-Provence l'ADSEA (**Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte des Alpes-de-Haute-Provence**) prend en charge un accompagnement renforcé et collectif vers l'autonomie des jeunes sortants de l'ASE en mobilisant les partenaires institutionnels et associatifs du territoire qui viennent à la rencontre des jeunes en sorte de leur donner des clés en matière d'accès aux droits, à la santé, au logement et à la vie sociale, sportive et culturelle. A chaque jeune est remise une tablette numérique.



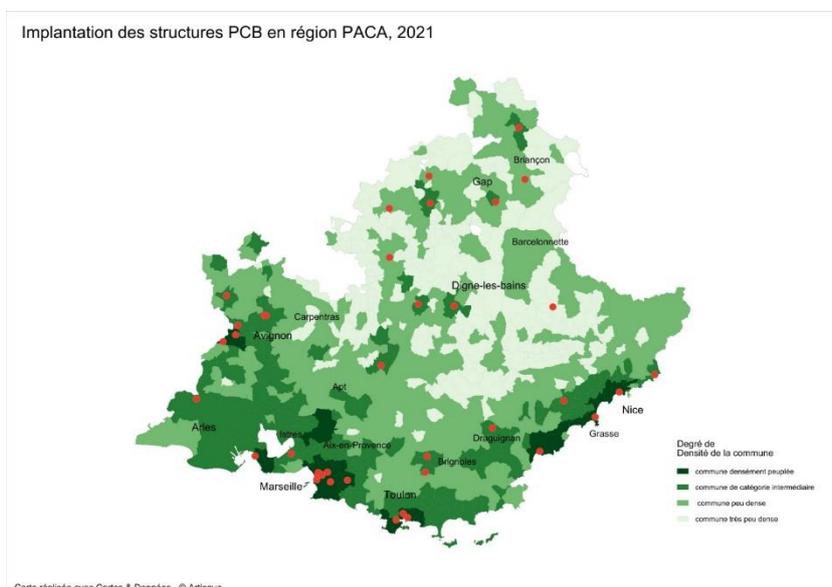
3- Améliorer l'accès aux droits et rendre la vie quotidienne plus facile

Deux prestations sociales ont été revalorisées en 2020 : l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) et l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Leur montant mensuel est à présent de 902,70€. Le chèque énergie a été étendu à 2,2 millions de foyers supplémentaires en 2019. Son montant peut aller jusqu'à 277€ par an. **Pendant la crise, le maintien des minima sociaux et des droits de maladie a bénéficié à 2,5 millions de ménages.**

Cependant, au niveau national, **le non-recours aux droits est estimé à 30%**, et la région n'est pas exemptée de ce phénomène. Le non recours pèse sur les conditions de vie des plus précaires : difficultés budgétaires accrues, dégradation de la santé, difficulté d'accès ou de maintien dans le logement. Il est également un frein au retour à l'activité pour ceux éloignés de l'emploi. A terme, il coûte plus cher à la société que la démarche qui consiste à favoriser l'accès aux droits de tous. **La lutte contre le non-recours aux aides sociales a fait l'objet d'un effort important des pouvoirs publics.**

La mise en place d'accueils inconditionnels de proximité

- Dans le cadre de la contractualisation entre l'Etat et les Conseils Départementaux, l'objectif est d'offrir sur tout le territoire **un accueil inconditionnel à moins de 30 mn du domicile**. Ces accueils ont vocation à fédérer les ressources des territoires, de favoriser les connexions entre les différents organismes délivrant des droits.
- La démarche est articulée avec celle des **106 Maisons de services au public ou France service** qui proposent *a minima* les démarches relevant de la Caisse d'allocations familiales, des Ministères de l'Intérieur, de la Justice, des Finances Publiques, de la Caisse nationale d'Assurance maladie, de la Caisse nationale d'Assurance vieillesse, de la Mutualité sociale agricole, de Pôle emploi, de La Poste. En 2022, 2 000 Maisons France Service seront ouvertes au public sur le territoire national.
- **32 points conseil budget (PCB)** ont été labellisés en PACA en 2020, chacun étant doté de 15 000€ par an. Structures d'accueil inconditionnel, articulées avec les 106 Maisons de services au public, elles visent à prévenir le surendettement et accompagner toute personne rencontrant des difficultés dans la gestion de son budget. Le personnel sur place est formé par la **Banque de France**. De nouveaux PCB seront labellisés en 2021.

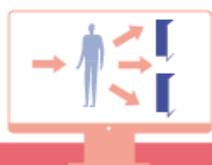




La structuration de l'accès inconditionnel aux droits se poursuit en PACA avec l'appui de l'**observatoire du non-recours de l'Université de Grenoble (ODENORE)** pour 5 départements, dans le cadre du groupe régional. Des expériences stimulantes sont à souligner, par exemple le giratoire des droits dans le Var qui permet une orientation des bénéficiaires du RSA très rapidement après leur inscription.

- **Aller vers : une démarche essentielle**

Point clé du référentiel de formation au travail social, les démarches d'aller vers les personnes en difficulté se sont fortement développées pendant la crise.



12 Accès aux droits



ZOOM sur la CPAM des Alpes Maritimes et les Restaus du cœur

Ils ont conclu un partenariat qui consiste pour la première à informer, former les bénévoles, et **aller ensemble au contact des usagers** pour identifier les besoins en matière de santé et de droits sociaux et régler les situations.

Le bilan d'une de ces opérations hors les murs entre le 16 et le 19 novembre : cette opération est une véritable réussite puisqu'elle a permis dans un temps court d'accompagner vers le droit et le soin 61 personnes. « Expérience très appréciée par l'ensemble des acteurs impliqués (intervenants MAS, Responsables d'agences, bénévoles inscripteurs et usagers) et bienvenue pour toutes ces personnes qui au quotidien ont le sentiment profond d'être exclues du système de protection sociale. Pour un grand nombre d'entre elles, elles ont le sentiment d'être en situation de survie, auquel se mêle celui de la honte. »

Ce même type d'opération a été mené dans les **Centres d'hébergement d'urgence, au Crous**. Avec le même intérêt de fond.

- **Lutter contre la fracture numérique**

Avec la quasi généralisation de la numérisation des procédures administratives, la lutte contre la fracture numérique est devenue un corollaire de l'enjeu d'égalité d'accès aux droits. Différentes initiatives ont été soutenues.



ZOOM sur trois projets soutenus par la stratégie pauvreté

L'**UDAF 05** a créé à Gap un espace numérique dédié aux **personnes protégées**.

Dans le cadre de la contractualisation avec le Département, l'**association LOGIAH 04** a équipé le centre en matériel numérique pour accompagner les personnes dans leurs démarches administratives, notamment les résidents du CEG2, à Digne les Bains.



12 Accès aux droits

La Banque du numérique dans les Alpes-Maritimes

Un large consortium s'est bâti autour de la **CPAM et de l'IESTS** pour construire une dynamique d'acteurs dont l'objectif est « **zéro fracture numérique** » sur ce territoire. Entreprises de Sophia Antipolis, CCAS, représentants de Pôle emploi, de la mission locale, acteurs médicaux-sociaux, élus sont rassemblés autour de ce projet innovant et coordonné, permettant d'équiper et de former les populations les plus éloignées du numérique. Les objectifs de la démarche : détecter au sein du maillage partenarial les personnes exclues du numérique et les orienter vers une solution adaptée, les équiper notamment avec des appareils reconditionnés dans des entreprises d'insertion, les former, les accompagner.

Un projet de même nature est porté par la Métropole Aix-Marseille, soutenu dans le cadre de la contractualisation.

- **L'accès au logement**

En PACA, malgré un taux de logement social à hauteur seulement de 17%, en 2020, **612 ménages sous-locaires** ou hébergés dans un logement à titre temporaire, ainsi que **614 ménages sans-abri** ou en habitat de fortune se sont vus attribuer un logement social. L'objectif en 2021 est de 700 logements pour les sortants d'hébergement et de 610 pour les sans-abri.

Par ailleurs la mobilisation du parc privé à des fins sociales, via le dispositif de **l'intermédiation locative, sera renforcée**. 2 510 places nouvelles en intermédiation locative (IML) ont été créées dans la région depuis 2018 (dont 740 en 2020). L'objectif en 2021 est de 1 677 places.

Enfin, **les pensions de famille** permettent à des personnes isolées de plus de 40 ans en difficultés sociales de se stabiliser avec un soutien et une vie collective tout en étant autonome. **441 places supplémentaires ont été agréées** et doivent ouvrir d'ici 2023. De nouveaux projets pourront être examinés au-delà de la programmation quinquennale.



4 Hébergement & logement

Cinq territoires sont à présent labellisés « **territoire accéléré du logement d'abord** » en PACA (Nice Côte d'Azur, Antibes – Sophia Antipolis, Toulon Provence Méditerranée, Aix-Marseille-Provence métropole, la ville d'Avignon). La démarche vise à fluidifier l'accès au logement.



4- Lutter contre les inégalités de santé

Ce volet de la stratégie pauvreté a été engagé dès 2019 avec des mesures pour renforcer l'accès aux soins des personnes vulnérables et la prise en charge médicale et médico-sociale des personnes en situation de précarité. En 2020, la crise sanitaire a été un révélateur fort des inégalités sociales et territoriales de santé, avec une surmortalité constatée des personnes les plus défavorisées.

Les mesures 27 et 31 du Ségur de la santé, visent à amplifier les efforts, à garantir une prise en charge adaptée à chaque habitant des territoires défavorisés, à l'hôpital comme en soin ambulatoire. Elles visent à capitaliser sur les expériences des dispositifs existants de prise en charge, notamment dans « l'aller vers », mesures qui ont probablement permis de réduire l'impact de la crise pour les populations les plus pauvres.

- **Un meilleur accès aux soins avec le 100 % santé et la Complémentaire Santé Solidaire**

En 2019, les dispositifs de la CMU-C et de l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) ont fusionné dans la **complémentaire santé solidaire (CSS)**, permettant ainsi d'unifier les dispositifs d'accès à la complémentaire santé pour les personnes et ménages à faibles revenus. Selon leurs ressources, les bénéficiaires s'acquittent ou pas d'une participation financière, qui reste limitée à 1€ par jour maximum. **L'automatisation du renouvellement de la CMU-C** est entrée en vigueur pour les allocataires du RSA depuis le 1^{er} avril 2019.

La réforme du 100 % santé est un engagement fort du Gouvernement pris en novembre 2019 en faveur de l'accès des assurés aux soins dentaires, aux soins d'optique médicale et aux aides auditives. Elle permet la prise en charge à 100 % par la Sécurité sociale et les complémentaires en santé d'un panier de soins dans les domaines de l'optique, du dentaire et de l'audiologie et est pleinement effective au 1^{er} janvier 2021. **Début 2020, 15 % des achats de lunettes ont bénéficié du 100 % santé.**

- **Le déploiement de services médico-sociaux pour les plus précaires**

Les **“lits halte soins santé” (LHSS)** et les **« lits d'accueil médicalisés » (LAM)** sont deux types de structures qui accueillent temporairement des personnes majeures sans domicile fixe, quelle que soit leur situation administrative, ne pouvant être prises en charge par d'autres structures, dont la pathologie ou l'état général, somatique ou psychique, ne nécessite pas une prise en charge hospitalière ou médico-sociale spécialisée mais est incompatible avec la vie à la rue.

Un ou deux projets expérimentaux de LHSS pédiatriques intervenant dans le temps périnatal pour des mères et enfants en grande précarité devrait de plus voir le jour dans le cadre de la mesure 27 prochainement.

Les appartements de coordination thérapeutique (ACT) sont des structures qui hébergent à titre temporaire des personnes en situation de fragilité psychologique et sociale et nécessitant des soins et un suivi médical. Fonctionnant sans interruption, de manière à optimiser une prise en charge médicale, psychologique et sociale, ils s'appuient sur une double coordination médico-sociale devant permettre l'observance aux traitements, l'accès aux soins, l'ouverture des droits sociaux (allocation aux adultes handicapés, revenu minimum d'insertion...) et l'aide à l'insertion sociale. Les Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT) sont dédiés avant tout aux personnes ou familles qui se trouvent en situation de fragilité psychologique, sociale ou financière et qui ont besoin de soins et de suivi médical.





En 2020, sont installés dans la région 144 lits halte soins santé, 69 lits d'accueil médicalisés et 300 places en appartements thérapeutiques.

Les permanences d'accès aux soins de santé (PASS) sont des cellules de prise en charge médico-sociale, qui doivent faciliter l'accès des personnes démunies non seulement au système hospitalier mais aussi aux réseaux institutionnels ou associatifs de soins, d'accueil et d'accompagnement social.

Aujourd'hui 33 PASS couvrent l'ensemble du territoire de PACA à partir des 2 CHU et des centres hospitaliers généraux. Une coordination régionale permet d'animer le réseau.

En 2020, trois permanences d'accès aux soins de santé (PASS) ont été renforcées dans la région, et une PASS a été créée à Briançon. Une PASS mobile a été créée à Nice, ainsi que deux PASS Mère-Enfants créées à Avignon et dans les Alpes-Maritimes.

Enfin, pour répondre à la crise sanitaire, la création et le renforcement de 20 projets d'équipes mobiles sanitaires pour favoriser « l'aller vers » les publics grands précaires ont été financés dans la région pour plus d'un million d'euros. Ces mesures devraient être pérennisées en tout ou partie dans le cadre du Ségur de la Santé.



ZOOM plan de relance

- Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé par la DIHAL fin 2020, pour accueillir et accompagner des personnes en situation de grande marginalité au sein d'un lieu de vie collective. Trois projets, portés par des consortiums organisés autour de la Croix-Rouge et Just, à Marseille, et par l'Armée du Salut à Avignon ont été sélectionnés. Ils verront le jour en 2021.
- Pour lutter contre le nombre croissant de femmes sortant de maternité sans solution d'hébergement, un appel à projet a été lancé pour créer en 2021, 200 places d'hébergement d'urgence.



ZOOM sur des projets soutenus par la stratégie pauvreté

Dans le cadre de la contractualisation entre l'Etat et le Département des Bouches du Rhône, un partenariat entre Enedis, le groupe La Varappe, l'association la Caravelle a été noué pour construire et faire vivre un lieu d'accueil et d'accompagnement pour des femmes et des enfants victimes de violence. Opportunément nommé « Le Répit » ce lieu est un espace de transition où des femmes et leurs enfants sont accompagnés pour se reconstruire une existence.

Deux projets soutenus par le groupe de travail régional

Le renfort de la PASS gynécologique mobile du Centre Hospitalier de Toulon-La Seyne, pour aller vers les femmes concernées, en augmentant le temps de sage-femme coordinatrice.

Les associations Aouf et Action Contre la Faim ont porté le projet Massalia Couches System qui a permis l'acquisition et l'organisation de la distribution de produits d'hygiène, notamment pour des femmes et 5 000 bébés.



Au cœur de la crise, les mesures sociales du Ségur de la santé

Lutter contre les inégalités de santé : 100 M€ supplémentaires par an

- Mise en place dans chaque région d'une gouvernance stratégique de réduction des inégalités associant l'ensemble des acteurs ;
- Renfort de 20 M€ des actions de réduction des inégalités de santé menées au niveau territorial par les agences régionales de santé (ARS) ;
- Renfort des 400 permanences d'accès aux soins de santé existantes (PASS) en temps médicaux et paramédicaux pour améliorer la prise en charge des patients sans droit dans les hôpitaux ;
- Déploiement de 60 centres et maisons de santé participatifs, avec une offre adaptée aux populations des territoires défavorisés, notamment au travers de services de médiation sanitaire et d'interprétariat ;
- Création de 500 nouveaux lits halte soins santé (LHSS) pour l'accueil temporaire des sans-abris nécessitant une prise en charge sanitaire et sociale ;
- Déploiement des démarches d' « aller vers » pour toucher les plus exclus au travers de dispositifs mobiles pluridisciplinaires ;
- Renfort des dispositifs de lutte contre les addictions

Renforcer le soutien psychologique et psychiatrique : 40 M€ supplémentaires / an

- Renfort de l'offre de soins psychiatriques et psychologiques en fonction des besoins de santé des différents territoires :
 - Recrutement de 160 psychologues supplémentaires dans les centres médico-psychologiques,
 - Déploiement de « l'aller-vers » au travers de cellules d'urgences médico-psychologiques,
 - Accès à des consultations de psychologues en ambulatoire dans des maisons de santé pluri-professionnelles,
 - Mise en place d'un numéro national de prévention du suicide 24h/24, 7j/7,
 - Appui au dispositif « Vigilans » de soutien aux personnes ayant fait une tentative de suicide ;
- Soutien et finalisation des projets territoriaux de santé mentale (PTSM) d'ici la fin de l'année, et en 2021, signature des contrats territoriaux de santé mentale et création d'un poste de coordinateur par PTSM.



5- Mieux accompagner pour faciliter le retour à l'activité et la sortie de la pauvreté

La part du chômage de longue durée (46,3% des demandeurs d'emploi au 4^{ème} trimestre 2019 et 48,6 % au 4^{ème} trimestre 2020) confirme la grande précarité de la région. La crise a amplifié ces données. Entre décembre 2019 et décembre 2020, on compte **173 283 foyers allocataires du RSA soit 12% de plus qu'en décembre 2019**. Cette augmentation est supérieure au niveau national (+7,5%). Au niveau départemental, l'augmentation est la plus forte dans les Alpes-Maritimes (+21,7%, contre +8,9% dans les Alpes-de-Haute-Provence).

Les mesures portées par la stratégie pauvreté ont vocation en particulier à permettre aux personnes de reprendre confiance rapidement après la bascule dans le RSA, de construire un parcours de retour à l'emploi en levant les différents freins et de retrouver de l'autonomie.

L'Etat a apporté 5,536 M€ pour contractualiser avec les Conseils départementaux de PACA pour renforcer l'accompagnement et favoriser le retour vers l'emploi des bénéficiaires du RSA.

- **Baisser à moins d'un mois après leur entrée dans le dispositif les délais d'orientation des bénéficiaires du RSA.**

L'expérience montre que l'orientation rapide des bénéficiaires du RSA entre un parcours social, socio-professionnel ou professionnel a un impact positif pour les personnes concernées. Le niveau de réalisation de cet objectif est variable selon les Départements (objectif atteint pour certains d'entre eux) et en tous cas a difficilement pu être amélioré en 2020 du fait de l'inscription en nombre de nouveaux bénéficiaires du RSA pendant la crise. La désignation d'un référent unique est sensée se faire dans les deux semaines suivant l'orientation pour établir un contrat d'engagement réciproque d'insertion, discuté avec le bénéficiaire, dans un délai maximum de deux mois après l'orientation. Ce contrat d'engagement réciproque peut être révisé tout au long du parcours.

- **Déployer la garantie d'activité au travers de deux dispositifs complémentaires : l'accompagnement global et la garantie d'activité départementale**

Dans le cadre de l'accompagnement RSA, les bénéficiaires peuvent être orientés vers **l'accompagnement global co-porté par Pôle emploi et les Conseils Départementaux**. C'est un programme co-financé par le FSE. Le bénéficiaire participe à un accompagnement renforcé porté par un binôme, le référent social et un conseiller de Pôle emploi. En PACA, **5 200 personnes ont bénéficié de cet accompagnement, avec un taux de retour à l'emploi de 34 %**, plus faible qu'en 2019 du fait de la crise, comme sur l'ensemble du territoire national.

La garantie d'activité départementale : grâce aux apports financiers de l'Etat les départements ont pu développer des offres d'accompagnement spécifiques et innover en confiant à des structures publiques ou privées une offre accrue de solutions adaptées aux profils des bénéficiaires.



10 Parcours d'insertion



13 Formation travail social

- **Former les travailleurs sociaux et favoriser les partenariats territoriaux.** Pour conforter les approches d'accompagnement global, quatre départements (Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes et Vaucluse) se sont engagés, dans le cadre de la contractualisation, dans des formations pluri-professionnelles et territorialisées de travailleurs sociaux dans le cadre du référentiel du travail social établi en 2019. **Un groupe piloté par la DREETS réunissant le CNFPT, les OPCO, l'UNAFORIS** a engagé la réflexion. Il a vocation à intégrer les DDETS et les 6 Conseils Départementaux de la région, ainsi que les réseaux et fédérations d'employeurs.
- **Le plan Ambition IAE est venu fortement renforcer les moyens avec une augmentation de 70 % des places.** En PACA, **246 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)** sont réparties sur le territoire. Elles permettent aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion professionnelle. **10 400 salariés ont été accompagnés par des structures d'insertion. 45 % d'entre eux ont bénéficié d'une sortie dynamique.**



ZOOM sur des actions soutenues dans le cadre de la contractualisation avec les Départements

Réorganiser, adapter aux nouveaux publics issus de la crise, lever les freins à la mobilité.

Réorganiser

Le Conseil départemental de Vaucluse a souhaité repenser la prise en charge globale des usagers vauclusiens à travers la refonte de son déploiement territorial et managérial. Ainsi les territoires d'intervention médico- sociale (TIMS) sont maillés par des espaces départementaux de solidarités (EDeS). Les équipes sont organisées autour des responsables des TIMS et des coordonnateurs techniques qui sont en charge du management fonctionnel des équipes et s'assurent de la prise en charge globale de l'utilisateur dans son parcours médico-social avec la capacité de mobiliser toutes les ressources internes ou externes nécessaires. Ce projet, incluant une dimension de formation à la conduite de projet, est mené en partenariat avec les acteurs du territoire vauclusien : CCAS, responsables d'établissements, structures tutélaires, psychiatrie...

Adapter l'accompagnement aux nouveaux publics issus de la crise



11 Offre d'accompagnement

Le Département des Alpes-Maritimes a mis en place dans le cadre de la garantie d'activité un accompagnement renforcé et adapté aux besoins des travailleurs indépendants. En effet, près d'un tiers des nouveaux entrants dans le RSA lors du premier confinement étaient des travailleurs indépendants pour lesquels les dispositifs d'accompagnement n'étaient pas forcément adaptés. Il a déployé et élargi avec des associations partenaires, le dispositif « contact » qui prévoit un accompagnement très renforcé par un référent unique, appuyé par une équipe pluridisciplinaire (conseiller en insertion professionnelle, travailleur social, psychologue). L'objectif est d'accompagner tous les travailleurs indépendants au RSA, dans l'objectif de reprise rapide d'un emploi, et de les rencontrer au moins trois fois par mois.



Lever les freins à la mobilité

Dans le département des Hautes-Alpes, le projet « Alpes garage solidaire » porté par l'association HAER à Gap (qui relève de l'économie sociale et solidaire, fondée sur des valeurs de solidarité, d'écoute et de dynamique locale) accompagne les demandeurs d'emploi pour leur insertion professionnelle à Gap. Alpes Garage Solidaire s'inscrit dans l'environnement économique et social des Hautes-Alpes, développe une

logique de complémentarité avec les garages existants et une démarche de partenariat avec les acteurs associatifs et sociaux locaux pour permettre un accompagnement global des bénéficiaires comprenant la résolution de leurs problèmes de mobilité. Alpes garage solidaire propose l'offre de services classique d'un garage, à des tarifs bas et différenciés selon la situation du client : réparations mécaniques avec des tarifs appliqués à moindre coût et en fonction de la situation financière du bénéficiaire ; vente de véhicules d'occasion, à moins de 3 000€ ; aide au projet de mobilité, aide au financement, ateliers de prévention routière, sensibilisation à l'éco-conduite, service lavage écologique.



ZOOM sur le déploiement d'expérimentations nationales en Paca

Le programme « SEVE Emploi » : la médiation active des SIAE, le programme TAPAJ : travail alternatif payé à la journée, le programme Convergence, le programme COACH.

- **Le programme « SEVE Emploi » : la médiation active des SIAE**

En 2020 en Paca, 8 SIAE étaient engagées dans ce programme qui, sous la forme d'une formation-action, s'inscrit dans la durée. Alors que 83% des TPE – PME ont des difficultés à recruter selon l'enquête « Attirer les talents dans les Pme et ETI » de la [BPI France](#), les SIAE recrutent, encadrent, forment et accompagnent des salariés. Elles maîtrisent ces activités et peuvent être en mesure de les proposer comme service aux TPE – PME qui, de leur côté, peuvent avoir besoin d'un appui spécifique sur ces questions. Ainsi, le programme permet aux structures d'insertion de développer leurs compétences en matière de médiation active vers le tissu économique local et les entreprises de leur territoire d'implantation. **Partant du principe que nul n'est inemployable, il s'agit in fine de favoriser l'embauche et l'intégration dans l'emploi « classique » de bénéficiaires de contrats d'insertion par un accompagnement spécifique des employeurs.**

Début 21, 8 SIAE supplémentaires sont venues agrandir le cercle. De nouvelles opportunités vont s'ouvrir dans le courant de l'année 2021.

- **Le programme TAPAJ : travail alternatif payé à la journée**

TAPAJ est un programme de revalorisation sociale par l'insertion et la santé. Il permet à des jeunes en situation d'addiction, très éloignés de l'emploi, d'accéder à de courtes missions professionnelles et par ce biais de favoriser l'accès aux soins. Le programme est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, en situation de précarité, sans hébergement ou vivant à la rue, consommateurs de substances psycho-actives. Il s'agit de donner le jour-même de la rencontre par un éducateur l'opportunité d'accéder à un travail rémunéré, de permettre d'obtenir une source de revenu légal, d'ouvrir une porte vers le soin, de permettre une insertion sociale par le biais d'un accompagnement global.



L'association intermédiaire porteuse assure la négociation avec l'entreprise qui confie les missions, la gestion administrative du dossier et assure l'encadrement des chantiers. **Développé par le groupe SOS solidarité TAPAJ est soutenu notamment par la Mildeca et l'Ars.** Il est mis en œuvre à Marseille et se déploie à Nice et Avignon.

- **Le programme Convergence** vise à l'amélioration des personnes en situation de grande marginalité en renforçant l'accompagnement proposé par les chantiers d'insertion. Convergence déploie également un programme « Premières heures » qui constitue un sas pour engager une démarche vers l'emploi. Le programme est en bonne voie pour être déployé à Marseille et Nice en 2021.
- **Le programme COACH** vise à co-construire un accompagnement complet pour les personnes hébergées dans les dispositifs du secteur AHI (Accueil, Hébergement, Insertion vers l'emploi et le logement) (2020-2022). Il s'appuie sur un accompagnement continu, soutenu, pérenne et adapté aux besoins des personnes selon les principes du modèle « Individual Placement and Support » (IPS). **COACH intègre notamment le plan quinquennal pour le logement d'abord, le plan d'investissement dans les compétences et la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté.** Il est expérimenté en PACA par la Fondation de Nice



11 Offre d'accompagnement

ZOOM sur deux actions soutenues par un groupe de travail régional

Soutenir des femmes isolées dans leur projet professionnel : Les ELLES vers l'emploi

La démarche, sur le mode « Job Academy », portée par **les clubs Face** dans le Var (Hyères) et dans les Bouches-du-Rhône (Marseille) accompagne et « coache » sur 6 mois intensifs un groupe de 12 femmes résidant majoritairement en QPV. Ces femmes sont restées inactives en raison d'un certain nombre de freins que sont : l'isolement, les problématiques liées à leur genre, leurs origines, leur situation personnelle ou familiale ... le projet vise à amener les bénéficiaires vers un emploi durable (+6 mois) en mettant en œuvre une méthodologie basée sur la dynamique de groupe et la solidarité, l'implication des entreprises, la valorisation des talents, la reprise de confiance en soi et en entreprise.

La **JOB ACADEMY** se déroule en 3 temps à l'issue desquels des rendez-vous professionnels sont organisés avec des entreprises ayant des besoins de recrutement.

Faciliter la création de micro-entreprises et lever les freins à la mobilité

En PACA, en 2020, **l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE)** accompagne des projets d'entreprises portés par des personnes à qui les banques ne prêtent pas. Spécialiste du micro crédit (jusqu'à 10 000€) l'association œuvre aussi à lever les freins à l'emploi. En 2020 elle a également signé **306 « prêts mobilité »**, permettant à des personnes précaires l'accès ou le maintien en emploi salarié (achat ou réparation de leur véhicule). Le nombre de personnes concernées est resté très important (quasiment identique à 2019) et ce malgré le contexte. La priorité de l'Adie en 2021 est de soutenir plus de projets, plus d'emplois locaux, qu'ils s'exercent de façon indépendante (création ou développement d'entreprise) ou salarié. Car jamais la création d'entreprise n'a été aussi forte qu'en 2020 (80 000 entreprises créés aux 3/4 sous forme individuelle). C'est un potentiel de créations de richesses et d'emplois très important pour les publics les moins diplômés et fortunés s'ils ont accès à un financement et des conseils adaptés, et une ressource pour le développement des territoires.



Au plus fort de la crise, des mesures exceptionnelles

La crise a mis en évidence les fragilités déjà existantes dans notre région et les a accentuées. Outre les mesures de chômage partiel, la stratégie pauvreté a pris en compte ces nouveaux enjeux, et a renforcé ses mesures sur trois principaux axes :

1. Soutien au pouvoir d'achat

En 2020, la mesure de soutien au pouvoir d'achat la plus visible a été **le maintien et la prolongation des minima sociaux et des mécanismes d'assurance chômage**. Mais d'autres mesures ont été déployées :

Pour faire face à la crise, une **aide exceptionnelle de solidarité (AES)**, de 100 à 550€, a été versée aux familles bénéficiaires de prestations sociales. Ainsi, en PACA, 324 781 foyers et 407 246 enfants ont été concernés par cette mesure. En outre, a été décidée une **majoration exceptionnelle de l'allocation de rentrée scolaire** : 100€ par enfant.

- Les foyers allocataires du revenu de solidarité active et les bénéficiaires de certaines aides versées par Pôle emploi (allocation de solidarité spécifique, prime forfaitaire pour reprise d'activité ou allocation équivalent retraite) ont perçu une aide de 150€, à laquelle s'ajoutent 100€ supplémentaires par enfant à charge ; les familles avec enfant(s) bénéficiaires d'une aide personnelle au logement ont bénéficié d'une aide de 100€ par enfant à charge ;

DEPARTEMENTS	TOTAL FOYERS	TOTAL ENFANTS	JEUNES -25 ans
Alpes-de-Haute-Provence	9 832	11 041	1 042
Hautes-Alpes	6 930	7 651	981
Alpes-Maritimes	61 128	72 751	7 244
Bouches-du-Rhône	158 511	192 438	16 912
Var	66 279	73 598	6 370
Vaucluse	40 260	50 816	4 226
	342 940	408 29	36 775
MSA REG	8 250	12 438	740
TOTAL	351 190	420 733	37 515

2. Lutter contre la précarité alimentaire mais aussi donner accès à une alimentation saine et équilibrée

En 2020, il a été décidé que les près de 170 000 étudiants de la région bénéficient du **repas à 1€** dans les restaurants et cafétérias universitaires du CROUS. De plus, une **aide exceptionnelle** de 200€ a été versée aux jeunes précaires ou modestes de moins de 25 ans.

La crise a également mis en lumière la précarité alimentaire. Ainsi, 12,2M€ ont été consacrés régionalement aux **aides d'urgence alimentaire** via le soutien aux associations ou le versement de chèques alimentaires.

Des aides alimentaires à destination des familles ont également été développées via une **aide de 100€ versée par la CAF** pour les enfants bénéficiant habituellement de la gratuité des cantines. Certaines communes ont également mis en place des mesures spécifiques pour compenser la fermeture des restaurants scolaires.



La Stratégie pauvreté vise aussi à rendre plus accessible aux personnes précaires une alimentation saine et durable et lutte contre le gaspillage, notamment en favorisant l'accès à des produits agricoles locaux, leur transformation et leur distribution au plus près des producteurs. A ce titre la stratégie pauvreté a soutenu nombre de projets.

Projets soutenus dans le cadre de la contractualisation

Trois collectivités ont souhaité contractualiser sur l'aide alimentaire : la Métropole Aix Marseille Provence, le Conseil départemental de Vaucluse, la Métropole Toulon Provence Méditerranée. Pour la première il s'agissait de lancer des **AMAP bio-solidaires** dans des quartiers en QPV et d'accompagner la démarche pour qu'elle soit appropriée par les familles.

Pour le Département de **Vaucluse**, dans le cadre de son projet alimentaire territorial à vocation sociale et éducative il s'agissait de procéder à la distribution de paniers « consommez Vaucluse » avec les produits agricole locaux à destination du public jeune (bénéficiaires du Fonds d'aide aux jeunes), sur les communes de Carpentras et Cavaillon, en complémentarité avec les projets menés par la CAF et la MSA.

A **Toulon**, il s'agissait de venir appuyer les associations d'aide alimentaire auprès des jeunes, des étudiants et plus globalement des publics vulnérables pour amplifier les intervention au regard des besoins, rompre l'isolement et favoriser les échanges.

Projets soutenus au titre du groupe de travail régional

19 projets ont été soutenus par la stratégie pauvreté pour un montant global de 700 000 €. Parmi ceux-ci soulignons le projet de transformerie de produits frais de la Banque Alimentaire 13, porté par l'association fruits et légumes solidarité dans les Bouches-du-Rhône ; le projet de formation des bénévoles de l'aide alimentaire du CODES 05 ; les projets Jeunes pousses et Tipi - espace agricole dans un QPV en Vaucluse - le projet d'Au maquis visant à « produire et cueillir ensemble notre alimentation », avec du glanage, de la collecte d'aliments, et de la cuisine collective.

3. Les actions en faveur du logement et de l'hébergement

En 2020, la trêve hivernale a été prolongée jusqu'en juillet et a été instaurée la règle de « zéro sortie d'hébergement sans solution de relogement. » 4 400 places d'hébergement supplémentaires ont été créées en PACA. Une mise à l'abri massive a donc été opérée (4 000 places d'hôtel au plus fort de la crise, avec près de 500 en places d'hébergement d'urgence). 768 places d'hébergement d'urgence sont à pérenniser en 2021.



Les **accueils de jour**, qui permettent d'établir un contact avec des populations n'ayant pas nécessairement recours à l'hébergement, ont été amenés, dans le cadre de la pandémie, à renforcer leur offre, notamment avec un accroissement de leurs horaires d'ouverture ou de leurs jours d'ouverture. Ils ont été renforcés en 2020 et le seront encore en 2021. Les services intégrés de l'accueil et de l'orientation (**SIAO**), dont la charge de travail s'est lourdement accentuée avec la crise, auront des moyens renforcés à hauteur de 12 ETP supplémentaires en 2021

Enfin dans le cadre du plan de relance, **des médiateurs** sont financés par l'Etat dans les départements des Alpes-Maritimes, du Var et des Bouches-du-Rhône pour résoudre avec des ménages en difficulté des questions de dettes de loyers induites par la perte de revenus.

Sur les territoires, une démarche partenariale confirmée entre les acteurs

Les associations en première ligne

Accès aux biens de première nécessité, accompagnement scolaire, ouverture de droits, lutte contre l'isolement, soutien à la parentalité, aller-vers, accompagnement numérique, les associations, leurs professionnels et leurs bénévoles ont fait preuve d'une immense vitalité et d'une forte créativité au cœur de la crise.

Dans le cadre du plan de relance, un appel à projet doté de 100 M€ au plan national a été lancé fin décembre pour renforcer les associations qui luttent contre la pauvreté et soutenir leurs investissements matériels et immatériels (**5,3 M€ pour PACA**).

Les collectivités locales engagées avec l'Etat : la contractualisation renforcée avec les Conseils Départementaux et élargie aux 3 Métropoles.

Pour prendre en compte les réalités locales dans le déploiement des mesures de la stratégie pauvreté et travailler de concert avec les collectivités territoriales, une démarche de contractualisation entre les conseils départementaux et l'État a été mise en place en 2019, permettant de mobiliser des moyens importants, ciblés sur des objectifs communs, et de s'engager sur des résultats. **Les conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE) ont mobilisé 22 M€ en 2020.**

La contractualisation a été élargie aux métropoles et aux conseils régionaux volontaires. Elle a concerné des sujets, laissés au choix des collectivités, pour faire face à la crise sanitaire : aide alimentaire, soutien aux jeunes ayant quitté le système scolaire ou encore logement des personnes sans-abri. **La contractualisation avec les Métropoles a porté sur 3,2 M€.**



Des acteurs économiques mobilisés

Les alliances entre acteurs publics et acteurs privés sont nombreuses. En témoigne la vitalité des clubs « **la France une chance** ». La crise l'a confirmé. Au printemps 2020, nombre d'entreprises ont apporté une contribution pécuniaire ou en nature sur différentes démarches, souvent en relation avec des associations : fourniture de produits d'hygiène, financement d'ordinateurs pour lutter contre la fracture numérique ou faciliter la continuité éducative, financement de denrées.

Une animation régionale et départementale de la stratégie pauvreté, des acteurs locaux et des usagers

Plus de 500 acteurs sont mobilisés dans la région autour d'un espace collaboratif mis en ligne en mars 2019. Les groupes de travail thématiques co-pilotés par 27 animateurs se sont réorganisés. Ils sont à présent au nombre de 13. Trois groupes ont fusionné.

La crise a un temps affaibli la vitalité de ces groupes qui avaient tous élaboré une feuille de route début 2020 pour établir des priorités régionales et locales. Le développement des visioconférences tend à permettre une reprise des travaux pour adapter les propositions aux enjeux actuels. Car si les fondamentaux de la stratégie pauvreté restent pertinents, de nouvelles priorités sont apparues.



Ces groupes de travail, dont les thématiques couvrent l'ensemble du champ d'action de la stratégie pauvreté, sont composés des opérateurs, des associations, des services de l'Etat, des collectivités, mais aussi des bénéficiaires de la stratégie. En effet, ils visent à s'ouvrir aux personnes concernées. Les groupes « obligation de formation » et « sortants de l'ASE » ont été particulièrement engagés et productifs en la matière.

En particulier les missions locales portent **Lab'on ID** qui fait participer les jeunes des missions locales à la définition des actions qui les concernent, à créer des projets communs et à participer à leur promotion, notamment via les réseaux sociaux. Ils sont impliqués dans les groupes de travail de la stratégie qui les concernent et une vingtaine d'entre eux avaient pu rencontrer la secrétaire d'Etat déléguée à la stratégie pauvreté en janvier 2020.

Les ADEPAPE sont également bien présentes dans le débat pour ce qui concerne, en particulier l'ADEPAPE du Var qui co-anime le groupe de travail dédié à l'objectif de zéro sortie sèche de l'ASE et l'ADEPAPE des Bouches-du-Rhône.

La conférence régionale janvier 2020 a réuni 400 personnes à **l'école centrale de Marseille**, active en matière de lutte contre la pauvreté avec les parrainages et autres cordés de la réussite. La conférence régionale s'est tenue en webinaire en Janvier 21.

L'adaptation des leviers d'action et moyens de la stratégie pauvreté aux besoins des territoires reste un objectif partagé dont les acteurs peuvent se saisir.



De nouvelles mesures annoncées en 2020 pour lutter contre la pauvreté³

Trois grandes priorités ont été énoncées le 24 octobre 2020 par le premier ministre, dans le but de prévenir et lutter contre la bascule dans la pauvreté. 19 mesures ont été annoncées.

● Soutenir le pouvoir d'achat des personnes précaires et modestes en leur apportant un accompagnement au quotidien.

Mesure 1 : aide exceptionnelle de 150€ pour les personnes au RSA et à l'ASS. Plus 100€ par enfant pour les familles au RSA, à l'ASS et aux APL.

Mesure 2 : aide exceptionnelle de 150€ pour les APL à destination des jeunes non étudiants et pour les étudiants boursiers. Versement automatique d'ici la fin novembre/ début décembre.

Mesure 3 : envoi de masques lavables gratuits aux personnes précaires (bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire et de l'aide médicale Etat) à la mi- novembre.

Nouvel envoi de masques jetables pour les personnes sans-abri aux préfectures pour qu'elles en assurent la distribution.

Mesure 4 : création de 100 nouveaux Points Conseil Budget.

Mesure 5 : accroissement de l'offre de domiciliation avec un objectif de passer de 400 à 700 structures d'ici 2023.

Mesure 6 : développement de datamining (extraction de données) pour cibler et contacter des allocataires potentiellement éligibles à certains droits, renseignement automatique des formulaires avec les informations déjà transmises.

Mesure 7 : mise en place d'un groupe de travail sur la simplification administrative pour les associations.

● Favoriser la sortie de la pauvreté en développant les solutions d'insertion et d'activité pour les personnes sans emploi

Mesure 8 : 30 000 nouvelles aides au poste dans le secteur de l'IAE (Insertion par l'Activité

Mesure 9 : pas de sortie sèche de l'IAE (prolongation de 12 mois de la possibilité de rester en IAE).

Mesure 10 : doublement du nombre de Parcours Emplois Compétences sur les QPV et zones de revitalisation rurale avec orientation sur les secteurs en tension, comme l'aide alimentaire. L'État financera à 80% contre 45% aujourd'hui.

Mesure 11 : aide à la mobilité via la création de nouvelles plateformes mobilité et le développement du microcrédit pour l'acquisition d'un véhicule pour accompagner 100 000 demandeurs d'emploi.

Mesure 12 : lancement du service public de l'insertion et de l'emploi dans 30 Départements

● Assurer des conditions de logement et d'hébergement adaptées et prévenir les impayés de loyers

Mesure 13 : lancement anticipé de la campagne hivernale au 18 octobre.

Mesure 14 : ouverture de 1500 places pour héberger les femmes sans-abri sortant de maternité avec leur nourrisson. Un accompagnement sanitaire et médico-social adapté sera aussi proposé avec une expérimentation d'ici la fin 2020 et un déploiement en 2021.

Mesure 15 : financement de projets innovants d'hébergement et d'accompagnement social de personnes en situation de grande marginalité.

Mesure 16 : accompagnement social et à l'alimentation pour les personnes hébergées dans les hôtels (création de tiers lieux alimentaires : restaurants solidaires, cuisines mobiles).

Mesure 17 : doublement du nombre de logements sociaux à très bas niveau de loyer (PLAI adapté) financés en 2021.

Mesure 18 : création d'équipes mobiles de visite à domicile des personnes menacées d'expulsion.

Mesure 19 : prolongation de l'aide aux impayés de loyer et au paiement des dépenses de logement mise en place par Action Logement en juin 2020 avec un assouplissement des critères d'octroi de l'aide pour les plus fragiles. Ces mesures seront mises en œuvre par le Service Public de la Rue au Logement qui sera créé au 1^{er} janvier 2021 dans le cadre de l'acte II du Logement d'abord.

³ Annonces par le Premier Ministre le 24 octobre 2020



Joëlle CHENET

Commissaire à la lutte contre la pauvreté
auprès du préfet de la région
Provence-Alpes-Côte d'Azur
joelle.chenet@dreets.gouv.fr

Préfecture des Bouches du Rhône
Place Félix Baret – CS 8001
13 282 Marseille cedex 06



Contact Presse

Service Régional de la Communication Interministérielle

pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Place Félix Baret – CS 80001 - 13282 MARSEILLE
Cedex 06

Tél. 04 84 35 40 00
<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur>
<https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>

Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté

14, avenue Duquesne 75350 Paris 07 SP
Tél. 01 40 56 73 26
anne-catherine.ferrari@sante.gouv.fr
Tel : 01 40 56 88 72